

**Les représentants CFDT Interco 33
au CHSCT**

56, Cours du Maréchal Juin
33000 Bordeaux

au

Secrétaire du CHSCT

Bordeaux, le 22 avril 2016

Monsieur le Secrétaire,

En tant que représentants du personnel CFDT Interco 33 au comité d'hygiène, sécurité et conditions de travail, nous avons été informés par vos soins du décès d'un agent du SDIS de la Gironde (message en date du 18 avril 2016) . Ce décès est intervenu dans les locaux de l'établissement et découvert par des agents lors de leur prise de service. Le suicide reste, a priori, à être confirmé (message du 18 avril 2016).

Sans présumer des conclusions de l'enquête judiciaire, il nous semble d'ores et déjà, nécessaire de mettre en place une analyse approfondie de cet événement. Celle-ci peut être réalisée par le CHSCT ou confiée par celui ci à un expert agréé. L'article 41 du décret n° 85-605 ouvre la possibilité de diligenter une telle démarche.

A ce titre, les représentants du personnel CFDT Interco 33 demandons, par ce courrier, le déclenchement d'une enquête par le CHSCT sur cet évènement.

En outre, nous souhaitons attirer l'attention sur le caractère traumatique de cet évènement car, quelle qu'en soit la raison, ses circonstances peuvent être vécues, à des degrés divers, par de nombreux agents de manière psychologiquement déstabilisante. Il conviendrait par ailleurs de solliciter de l'établissement une démarche globale de prévention adapté incontournable pour l'avenir et une cellule de veille RPS pour les agents concernés.

**Les représentants du personnel CFDT
Interco 33 au CHSCT**

**Cyril RENETAUD
Philippe DELPEYROU**